Préavis au Conseil communal

Création d'un fonds « d'aide au développement économique local »

Demande d'un crédit de CHF 350'000.- en faveur d'une offre de soutien à la consommation locale en réponse aux conséquences économiques liées à la pandémie de COVID-19

Administration communale

M. Maurice Mischler

Préavis n° 04/2021

Préavis adopté par la Municipalité, le 21.12.2020

Table des matières

1. Contexte de la demande 2
2. Présentation de l'offre 2
2.1 Entreprises concernées 3
2.2 Public visé 3
2.3 Planification 3
2.4 Communication 3
3. Financement et coût 3
4. Chance de succès de l'opération 4
5. Aspects du développement durable 4
6. Conclusion 5

1. Contexte de la demande

En réponse aux conséquences économiques de la crise sanitaire liées à la pandémie de Coronavirus, la Municipalité propose de lancer une action en faveur de l'économie locale. Cette action vise à soutenir la consommation et les entreprises locales. En plus de répondre à une situation de crise inédite, elle s'inscrit dans le programme de législature de la Municipalité.

De l'avis des spécialistes, la crise économique qui frappe aujourd'hui tout le tissu économique national pourrait encore s'aggraver en 2021. Développer des mesures ponts pour surmonter ses effets à court terme et ainsi maintenir les structures économiques en place devrait permettre d'envisager un rebond économique dans de meilleures conditions. L'action qui est proposée ici se fonde sur cette hypothèse. Elle sera déployée au moment où la crise touchera très probablement un plus grand nombre de personnes qu'aujourd'hui. La Municipalité espère vivement qu'elle portera les effets escomptés et n'exclut pas de proposer des actions complémentaires.

Dix mois après le début de la crise sanitaire, la tendance à offrir un appui pour les mois à venir aux commerçants locaux se poursuit parmi les grandes et moyennes entités publiques du canton. Les Villes et Communes de Lausanne, Échallens, Vevey, Aigle, Orbe, Lutry, Yverdon-les-Bains et d'autres encore ont lancé récemment des initiatives visant à soutenir la consommation locale. L'initiative de la Municipalité suit cette tendance.

2. Présentation de l'offre

Au printemps 2020, la Commune d'Échallens a lancé une action de solidarité en faveur des entreprises challensoises, nommée « aide-aux-entreprises ». Elle propose aujourd'hui d'étendre son dispositif à d'autres communes. Aigle, Orbe et Bercher ont d'ores et déjà répondu par la positive et démarré leurs activités.

L'action consiste en une plateforme web promotionnelle (www.aide-aux-entreprises.ch) associée à un système de souscription de bons d'achat, comprenant un rabais pris en charge par la Commune.

L'action qui est proposée ici reprend partiellement l'offre challensoise. Le dispositif de production de *bons de réduction* n'est pas repris. En lieu et place, la Municipalité propose de distribuer à chaque

habitant majeur un *bon d'achat-cadeau* d'une valeur d'achat de CHF 40.- à faire valoir dans les entreprises partenaires. Il s'agira d'un QR Code imprimé sur un bon papier qui sera adressé par courrier postal à tous les habitants.

Le site aide-aux-entreprises.ch servira d'outil promotionnel et publicitaire pour les entreprises. La gestion des transactions financières passera par le logiciel informatique développé par le fournisseur informatique du site challensois, ERCOS, et sera placé sous la responsabilité du Service des finances. Les entreprises partenaires pourront renseigner les porteurs sur le solde disponible directement au moment de la transaction.

2.1 Entreprises concernées

Cette action s'adressera aux entreprises palinzardes inscrites au registre du commerce communal qui compte à ce jour environ 600 enseignes. L'entreprise qui souhaite faire partie de l'action, devra s'inscrire et motiver sa demande sur la plateforme web dédiée.

L'association des commerçants et artisans d'Épalinges s'est d'ores et déjà montrée intéressée par voie de sondage réalisé auprès de ses membres.

La Municipalité sera compétente pour accepter ou refuser une enseigne et demander des précisions. Les entreprises éligibles sont actives dans les domaines du commerce de détail et du soin à la personne.

2.2 Public visé

Il est proposé de réserver cette action exclusivement aux personnes majeures habitant à Epalinges, soit 8'247 personnes à la fin novembre 2020.

2.3 Planification

L'opération débutera dès l'approbation du préavis par le Conseil communal et une fois le délai référendaire échu.

L'envoi des bons est planifié pour le 1er avril 2021. Leur période de validité s'éteindra le 31 mars 2022. L'idée étant de réserver la possibilité aux consommateurs d'utiliser leur bon pour les fêtes de fin d'année 2021.

2.4 Communication

La promotion de l'offre suivra les voies de communication habituelles : site internet de la Commune, panneaux dynamiques, réseaux sociaux, Palinzard (édition de juin 2021), communiqué de presse aux médias.

En plus, la Commune organisera une campagne d'affichage promotionnelle dans les locaux de l'administration communale, y compris, déchèterie, bibliothèque, AAEE, CAP, écoles, etc.

Il revient également à chaque entreprise adhérente d'assurer la publicité de cette action.

3. Financement et coût

La Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de créer un fonds d'aide au développement économique local alimenté grâce à un crédit de CHF 350'000.-. Ce fonds servira à couvrir les bons d'achat d'une valeur de CHF 40.- offerts à chaque habitant majeur, les frais d'acquisition de la solution informatique et des actions de soutien.

L'offre de distribution de bons d'achat d'une valeur de CHF 40.- à l'attention de chaque habitant majeur résidant sur la commune s'élève à CHF 329'880.-.

Les frais opérationnels s'élèvent à CHF 9'850.-, y compris les frais d'acquisition auprès de la commune d'Echallens.

4. Chance de succès de l'opération

Cette offre repose tant sur l'initiative individuelle des habitants que sur l'adhésion des entreprises palinzardes. L'intérêt et la motivation à consommer dans une entreprise locale sont prépondérants, tout autant que la publicité pour l'opération réalisée par les adhérents eux-mêmes.

L'adhésion en cascade de nouvelles communes à la plateforme pourrait présenter l'avantage d'offrir une visibilité promotionnelle des entreprises à plus large échelle et au-delà de la durée de l'opération palinzarde.

L'expérience challensoise a démontré le fort élan de solidarité qui prévalait au moment de la première vague de l'épidémie. Le niveau de solidarité au sein de la population étant difficilement mesurable, il ne peut être le seul facteur incitatif d'une telle démarche aujourd'hui. La solution qui est proposée ici présente le double intérêt de soutenir autant les entreprises que les consommateurs locaux.

Cependant, s'il devait rester un solde non dépensé à la fin de l'opération, la Municipalité propose de le réaffecter au financement d'opérations ponctuelles organisées par la Commune en faveur de la promotion économique locale.

Dans ce cas, la Municipalité déterminera la clé de répartition des montants réaffectés. Elle tiendra compte de paramètres tels que le montant du solde ou encore l'opportunité d'organiser des opérations de promotion économique.

5. Aspects du développement durable

Dimension économique

Donner une chance à la Commune d'Epalinges de préserver son tissu économique local et, par la même la rentrée de revenus fiscaux, est un des enjeux majeurs de cette action. Soutenir les entreprises et les commerces de détails, c'est aussi défendre les intérêts économiques de la collectivité. Leur dynamisme est sans doute un indicateur d'attractivité pour les grandes entreprises et pour les résidents de la commune.

Dimension sociale

La crise du COVID-19 a révélé les écarts dans l'accès aux outils numériques entre des catégories de population. La distribution d'un bon cadeau en format papier tient compte des possibilités de tout un chacun.

Cette action se veut solidaire et équitable. Soutenir les entreprises locales qui vivent une situation critique contribue au renforcement des liens sociaux qui unissent les consommateurs et les entrepreneurs. Offrir des bons d'achat-cadeau à tous les résidents majeurs présente l'avantage de toucher tous les consommateurs, y compris les plus fragilisés par la crise économique. Bien qu'adressés individuellement à chaque habitant, les bons seront transférables. Les initiatives privées de solidarité seront ainsi garanties.

Dimension environnementale

Les commerces de détails sont invités à adhérer à l'opération sans restriction. L'incitation faite aux palinzards de privilégier les entreprises locales pourrait avoir pour effet de pousser les commerçants à réfléchir à leur propre circuit d'approvisionnement. Une réflexion sur cette thématique sera menée ultérieurement, conjointement avec les entreprises et les acteurs économiques locaux.

Consommer près de chez soi réduit les distances de déplacement et bien évidemment le recours à des moyens de transport polluants.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n°04/2021 de la Municipalité du 21.12.2020 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- **d'autoriser le déploiement de l'action de soutien à la consommation locale ;**
- **d'autoriser la création d'un fonds d'aide au développement économique local ;**
- **d'autoriser la demande de crédit de CHF 350'000.- (trois cent cinquante mille francs) au Conseil communal ayant pour but d'alimenter ce fonds ;**
- **d'autoriser la distribution d'un bon d'achat cadeau à faire valoir dans les entreprises partenaires de CHF 40.- (quarante francs) par personne majeure résidant sur la commune d'Epalinges pour un montant total de CHF 329'880.- (trois cent vingt-neuf mille huit cent huitante francs)à prélever sur ce fonds ;**
- **d'autoriser la dépense des frais opérationnels s'élevant à CHF 9'850.- (neuf mille huit cent cinquante francs) comprenant les frais d'acquisition auprès de la Commune d'Échallens, du fournisseur ERCOS et du matériel d'envoi courant, prélevés sur le fonds;**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

Maurice Mischler — Sarah Miéville

MUNICIPALITÉ DE D'EPALINGES — CANTON VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE